

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ANCIEN CHENIL RUE PASCAL LAFITTE : CESSION

La Ville de Dax est propriétaire d'un bien immobilier, situé 58 rue Pascal Lafitte. Il s'agit d'une ancienne grange, autrefois utilisée à titre de chenil, édifée sur la parcelle cadastrée BK n° 55p, d'une contenance de 411 m². Sa superficie utile est de 97 m² et son état général est bon.

Il y a quelques mois, Monsieur Rodolphe LE PICAULT, demeurant 9 Route du Plan, a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce bien, en proposant une offre d'un montant de 35 000 €.

En effet, ce dernier a créé, au début de l'année 2016, sa micro-entreprise de restauration de meubles et il souhaite désormais investir dans un local qui lui permettra à la fois d'installer son atelier et de stocker les meubles que ses clients lui confieront.

Ce bien, vacant depuis de nombreuses années, ne présente pas d'utilité particulière pour la Collectivité.

France Domaine a estimé sa valeur vénale à 38 000 €. L'offre de Monsieur LE PICAULT, sensiblement inférieure, reste néanmoins dans la limite des 10 % de marge de manœuvre dont dispose la Collectivité, qui peut donc l'accepter.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BK n° 55p, au profit de Monsieur Rodolphe LE PICAULT, au prix de 35 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître ROUSSEAU, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170330-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 31 Mars 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».